

ABONNEMENT.

Sauumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 10 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 19 fr. Trois mois... 13 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

26 Octobre 1882.

Chronique générale.

Le scrutin de dimanche a mis doublement en échec le gouvernement et l'opportunisme.

Dans le Var, c'est M. Marius Poulet, un intransigeant, membre du conseil municipal de Paris, qui recueille le siège de M. Dréo ; or, ce dernier était à peine aussi foncé en couleur que l'Union républicaine.

Dans les Pyrénées-Orientales la lutte avait lieu entre deux candidats s'intitulant radicaux socialistes.

Le docteur Magnan a échoué, malgré les recommandations de MM. Clémenceau, H. Rochefort et de Lanessan, mais le ministère n'est-il pas encore plus dupe que complice dans le succès de M. Floquet ?

Les ministres commencent à se préoccuper des interpellations qui leur seront adressées lors de la prochaine rentrée des Chambres. Cette matière a fait le sujet de plusieurs entretiens entre M. Grévy et M. Duclerc. Le président du conseil estime que la nécessité de voter le budget pendant la très-courte session qui va s'ouvrir amènera les députés hostiles au ministère à différer leurs interpellations jusqu'à la rentrée de janvier.

M. Gambetta semble avoir pris pour programme social de troubler les intérêts ; c'est la sa façon peu coûteuse de servir le peuple.

Les grandes Compagnies de chemins de fer sont placées entre des menaces de confiscation désignées sous le nom de rachat. Cela leur apprendra à ne pas soumettre la liste de leurs conseils au pouvoir opportuniste.

Le pays a tout à perdre à des combinaisons qui, sous le fallacieux prétexte d'abolir les monopoles, instituerait celui de l'Etat, et l'on se demande si, par exemple, en cas d'accident, il ne se trouverait pas quelque tribunal des conflits pour soustraire à la justice régulière les réclamations des victimes.

Les troubles de Montceau-les-Mines ont fourni, après réflexion, à M. Gambetta l'occasion de formuler une nouvelle théorie : le retrait des concessions minières.

On cherche vainement ce que les mineurs gagneraient à cet acte spoliateur, qui, s'il se consommait, classerait les mines en mines du gouvernement et en mines de l'opposition, comme jadis, sous l'Empire, la volaille de M. Plassiart.

Les patrons « cléricaux » seraient déposés, et, jusque dans le sous-sol, la République pratiquerait ainsi l'expulsion des locataires. Il est à noter que les promoteurs de ces « merveilles » contestent à l'honorable M. Chagot le droit, indéniable cependant, d'être, comme le dernier des charbonniers, maître chez lui.

Rien ne force les ouvriers libre-penseurs à percevoir l'argent d'un « patron cléric », et, si ces ouvriers venaient à manquer d'ouvrage, cela prouverait que les républicains riches se soucient peu d'assurer le bien-être matériel de leurs électeurs. On ne vit cependant pas d'impunité, et M. Gambetta a vraiment mauvaise grâce à laisser à la charge des catholiques les clients naifs de la Révolution.

Nous lisons dans le Réforme :

« A droite et à gauche, à l'extrême droite et à la gauche extrême, il y a aujourd'hui deux périls, différents, mais certains et indéniables. »

La Réforme, on le voit, avoue avec plus de sincérité que ses émules en opportunisme la situation précaire dans laquelle se trouve la République.

On affirme que, sur l'invitation du garde des sceaux, le procureur général près la cour de Dijon lui adressera prochainement un rapport tendant à demander à la cour de cassation de renvoyer, pour cause de sécurité publique, les débats de l'affaire de Montceau-les-Mines devant une autre cour d'assises que celle de Saône-et-Loire.

Le bruit court, dit la France, que certains membres du gouvernement ayant désapprouvé les ordres donnés par M. Devès au parquet de Chalon-sur-Saône, une crise ministérielle serait sur le point d'éclater.

Plusieurs des députés présents à Paris n'ont pas caché au gouvernement que le renvoi de l'affaire de Montceau à une autre session cause dans le public une assez vive émotion, et qu'on juge très-sévèrement la conduite du garde des sceaux.

LA FÉDÉRATION RÉVOLUTIONNAIRE.

Nous empruntons ces détails au Paris :

« Dans toutes les villes, dans tous les villages industriels de France, et même dans les petites communes avoisinant les grandes exploitations ouvrières, des groupes révolutionnaires, composés d'un petit nombre d'affiliés sûrs, ont été organisés depuis plusieurs mois. Le nombre de ces groupes actuellement connus est considérable. »

« Ils reçoivent et distribuent les différents ballots qui leur sont expédiés : journaux anarchistes, tels que le Droit social, l'Étendard révolutionnaire, la Tenaille, le Proletaire, etc. — Ces journaux, pour la plupart, leur parviennent gratuitement. »

« Une des lettres saisies dans les récentes perquisitions, recommande aux membres des groupes locaux de masquer l'organisation révolutionnaire à laquelle ils travaillent, sous l'étiquette légale de chambre syndicale. »

« Toutes les cartouches de dynamite saisies sont de fabrication suisse et viennent de Saint-Sauveur (Suisse). »

« Le comité intime de Genève délibère sur

les mesures révolutionnaires à prendre. Les membres délégués par la fédération provinciale rapportent en France ses décisions et les transmettent aux groupes locaux, qui sont chargés de les exécuter. Si bien que, des bords du lac de Genève, les criminels auteurs de toute cette organisation peuvent faire simultanément éclater des cartouches de dynamite sur tous les points du territoire français, sans qu'on puisse arrêter, nulle part, ni les principaux auteurs, ni les ignorants complices de cet exécutable crime, sur lequel on compte pour terroriser tout le monde.

« Voilà ce qui est prouvé. »

« Voilà ce dont le gouvernement a les preuves en main. »

Nous lisons dans le Clairon :

« Le Times a découvert un petit pot aux roses, mis soigneusement en réserve par le gouvernement français, et qui devait faire son apparition en temps opportun. »

« Il s'agit d'un traité d'annexion pure et simple de la Tunisie. La France est lassée, paraît-il, de protéger la Tunisie, et, le 14 juillet dernier, un traité aurait été signé entre le Bey et M. Cambon. »

« La Tunisie deviendrait territoire national au même titre que l'Algérie. Les finances, la voirie, la justice et le reste seraient administrés par les fonctionnaires français. Du coup, les Capitulations se trouveraient supprimées. »

« Et enfin, — c'est ici le point délicat, — la dette, la fameuse dette tunisienne, deviendrait dette nationale française. »

« Personne n'ignore que la dette tunisienne est en ce moment entre les mains de gens excessivement malins, et bien informés, et il est permis de croire que sa transformation en 3 0/0 ou en 5 0/0 français ne nuirait pas à leurs intérêts privés. »

« Les puissances, d'après le Times, seraient à peu près disposées, sauf quelques réserves, à accepter cette opération nationale et... privée. »

« Quant à l'Angleterre, le journal de la

52 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR CLAUDE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XIII

(Suite.)

Au matin, le nouveau docteur attaché à l'ambulance fit la visite des salles, escorté d'un aide-chirurgien et de Jacques.

C'était Placial, plus grave que ne le comportait son âge, plus vieilli par les tristesses de son cœur que par les événements.

Dans le salon du premier étage où les deux blessés s'attristaient de compagnie, sa présence fit sensation.

Le capitaine Hubert, qui avait eu l'occasion de le rencontrer au début de la guerre, le reconnut avec une satisfaction expansive.

— Ah ! le docteur Molins ! quelle surprise !... Venez-vous remplacer notre bon docteur Morel ?... Ce serait une consolation pour nous, en le perdant, de vous retrouver.

Les deux jeunes gens se serrèrent la main avec effusion.

Au nom de « Molins », Léon Bourgeat fit un effort pour tourner sa tête lourde vers le nouvel arrivant.

— Ah !... Molins... Placial Molins !... murmura-t-il péniblement.

Jacques Ferrat le considérait avec inquiétude. Sa jeune expérience croyait découvrir sur ce visage rouge et marbré des symptômes inquiétants.

L'expérience mûrie de Placial ne s'y trompa point, dès le premier coup d'œil qu'il jeta sur son cousin.

Sans trahir par le moindre jeu de physionomie la clarté sinistre dont il était soudainement frappé, il s'adressa posément à M. Le Bastu, présent à cette première visite.

— Monsieur le directeur, avez-vous encore une pièce disponible ?

— Grande ? interrogea le directeur de l'ambulance.

— Petite ; pour une personne seule.

— J'ai ce qu'il vous faut, docteur.

— Nous allons y conduire le capitaine Hubert.

— O docteur ! je vous en prie ! dit le capitaine. Ne me séparez pas de mon compagnon.

— Vous le retrouverez bientôt. Un petit changement de milieu sera favorable à votre convalescence.

— Cette séparation ne sera pas longue ?... Vous me le promettez ?...

— Très-courte.

Le capitaine Hubert désolé se rejeta sur l'oreiller d'un air boudeur.

C'est qu'il ne comprenait pas encore la préservation dont on le rendait l'objet. S'il avait compris !...

Placial passant à son autre malade commença son examen.

L'ingénieur eut peut-être bonne envie de prouver à son cousin qu'il le reconnaissait et... qui sait ?... peut-être aussi la tentation de lui montrer que cette rencontre ne lui causait aucun plaisir ; mais la fièvre fut plus forte que sa volonté.

Il balbutia quelques mots inintelligibles et se renfonça dans ses couvertures.

M. Molins, après les investigations d'usage, les interrogations nécessaires, prescrivit un traitement dont l'aide prit note, et s'appropriait à redescendre.

La voix de Léon le rappela.

— Pourquoi voulez-vous que je reste seul ici ? demanda-t-il avec effort.

— Parce que vous avez besoin d'un air plus pur et de plus d'espace, répondit le jeune docteur avec un sourire rassurant.

Sur la porte extérieure, il croisa Geneviève qui arrivait, suivant sa coutume matinale, pour prendre des nouvelles du blessé.

D'un geste imperceptible, il l'empêcha d'entrer.

— Ma cousine, lui dit-il de façon à être entendu de son entourage médical seulement, je dois vous

avertir que M. Léon Bourgeat est atteint de la petite vérole.

Un flot de sang empourpra le blanc visage de la jeune femme.

— Ah ! fit-elle tout bas, le malheureux ! Elle demeura quelques secondes immobile, comme foudroyée.

Puis, ses grands yeux lumineux se relevèrent sur Placial.

— Vous le sauvez, n'est-ce pas ?

— Avec le secours de Dieu, je l'espère.

— Je vous aiderai.

— Vous, pauvre femme ?

— Moi, oui.

— Vous savez le danger de la contagion ?

— Parfaitement.

— Vous pensez à Jeannine ?

« Ce nom, une hésitation cruelle bouleversa les traits si purs de M<sup>me</sup> Carvès. Ce fut très-court. Comme d'un grand coup d'aile, la charité chrétienne balaya la maternelle appréhension. Elle se recueillit, et fermement :

— Je ne verrai plus Jeannine jusqu'à ce que le mal soit vaincu. — Ne plus la voir ?... Comment ?

— Je vais m'enfermer avec le mal pour le mieux combattre.

— Oh !... Geneviève !... Avez-vous réfléchi ?



Cité laisse sous-entendre qu'elle profiterait de l'exemple pour faire quelque chose d'analogue en Egypte, au grand détriment des intérêts français.

» Dans tous les cas, l'aventure est grave, et le gouvernement s'est empressé de démentir, ou plutôt d'atténuer les révélations du *Times*, en faisant dire par l'Agence Havas que les choses n'étaient point si avancées; que lorsque « les arrangements nécessités par le développement de notre situation à Tunis auront été définitivement arrêtés, le Parlement en sera saisi.

» En attendant, le gouvernement invite le public à se défier d'indiscrétions regrettables, qui reposent sur des informations inexacts.

» Le Bey, dans la combinaison, aurait été traité un peu mieux qu'une victime de Décembre. Il aurait eu pour lui 700,000 fr. par an et 1,300,000 fr. pour sa famille.

» Il est vrai que le brave homme ne paraît pas devoir jouir longtemps de sa petite pension; les dernières dépêches annoncent qu'il est très-malade. »

## LES TROUBLES.

Ce n'est plus seulement à Montceau-les-Mines que s'agite le parti révolutionnaire anarchiste, c'est dans toute la France. Et devant ce déchaînement de haines, de colères, de menaces et de vengeances, le gouvernement de la République se sent impuissant. C'est lui qui a appelé « le prolétaire » à la revendication de droits prétendus, c'est lui qui a excité tous les appétits, encouragé toutes les convoitises, et aujourd'hui où les « prolétaires » réclament l'accomplissement des promesses faites jadis et revendiquent, les armes à la main, les « droits sacrés » dont on a tant parlé, les hommes de la République prennent peur. Ils ne peuvent plus rien promettre, puisqu'ils ont déjà tout promis et qu'on ne croit plus en eux; ils ne peuvent rien tenir, puisque l'accomplissement de leurs promesses serait l'anéantissement de la société.

La situation s'aggrave de jour en jour, et le gouvernement n'a encore rien trouvé à opposer au mal.

Nous groupons ci-dessous quelques-unes des dépêches et des correspondances parvenues des points de la France où se fait la propagande à coups de dynamite. Nos lecteurs pourront mieux juger quelle part de responsabilité revient aux hommes qui, après avoir encouragé le mouvement, ne savent pas le réprimer.

Voici, d'après le *Salut public*, la description des bombes employées par les anarchistes :

« C'est une sorte d'obus sphérique en plomb fondu, de 15 cent. de diam., qui contenait ou de la dynamite ou de la poudre comprimée. Dans la matière explosive étaient insérés des clous et des fragments de liges de plomb découpées à la cisaille et formant des sortes de balles cylindriques.

— Vous direz à Julienne que je lui confie ma fille.

— Mais, malheureuse enfant, l'épidémie grandit dans les hôpitaux d'une manière effrayante, et je ne dois pas...

— Est-ce que vous hésitez, vous, mon cousin ?

— C'est mon devoir.

— C'est aussi le mien.

— Vous vous trompez. Par profession j'ai des existences à sauver, mais vous ?

— Moi ?... j'ai à sauver une âme.

Elle écarta d'un geste doucement autoritaire le médecin, le directeur, l'aide et Jacques Ferrat stupéfiés, qui, n'osant résister à son ascendant, la regardèrent avec épouvante marcher vers le lit de l'ingénieur.

Malgré eux, ils attendirent ce que cette minute décisive allait leur apporter d'émotion.

En la voyant, Léon se souleva, l'œil troublé, la physionomie inquiète.

— Vous voilà ?... Vous ne savez pas encore ?

— Qu'y a-t-il ?

— Lucy est partie pour la province.

— Ah !... je l'ignorais.

— Elle m'abandonne !... Elle a peur !...

Geneviève eut un imperceptible frissonnement.

— Peur ?... de quoi ?

— La petite vérole est dans l'ambulance.

— Dans l'ambulance est le savoir [médical, et

» Le tout était amorcé avec une mèche, et c'est en voulant mettre le pied sur cette mèche qu'il voyait brûler sur le parquet, que l'une des victimes a été blessée. Il n'a pu l'éteindre à temps, l'explosion ayant eu lieu presque en même temps que son généreux mouvement de préservation.

» On se demande s'il y a eu plusieurs bombes explosibles ou une seule. Le fait qui exclurait l'hypothèse de plusieurs obus est l'existence d'un trou unique sur le sol du café. Les explosions multiples proviendraient alors de ce que des compartiments avaient été ménagés dans la bombe unique pour s'enflammer successivement. »

## AMIENS

Amiens est sous le coup d'une profonde terreur. Cinq incendies y ont été allumés en moins d'un mois chez les principaux industriels et propriétaires d'usine de la ville.

Lundi soir, faubourg Saint-Maurice, un nouvel incendie a éclaté qui a causé d'immenses pertes.

Ces incendies coïncident avec l'apparition sur les murs de placards révolutionnaires signés par les groupes anarchistes.

Ces derniers sont accusés par toute la population d'être les auteurs de ces tentatives criminelles.

## MONTPELLIER

Dans la nuit de lundi à mardi, de formidables explosions ont retenti devant la préfecture. Deux bombes avaient éclaté, brisant les vitres et écornant les corniches. Le préfet s'est levé en toute hâte et a envoyé deux huissiers requérir l'intervention de la force armée. A ce moment, une troisième explosion s'est fait entendre. Les huissiers prirent la fuite et refusèrent de revenir sur leurs pas.

Le commissaire central a visité le lendemain matin le jardin de la préfecture et y a trouvé deux cartouches de poudre qui n'avaient point éclaté.

## PERPIGNAN

Vendredi dernier, des placards révolutionnaires anonymes, imprimés sur papier sang de bœuf, ont été affichés sur les murs de Perpignan. Cette proclamation, signée « Les Révoltés du suffrage universel », engage les « travailleurs anarchistes » à remplacer le bulletin de vote par les moyens révolutionnaires qui doivent « amener la destruction de tout ce qui est autorité ».

## MARSEILLE

On lit dans le *Petit Marseillais* du 23 :

« Dans le courant de l'avant-dernière nuit, entre 2 et 3 heures du matin, deux placards imprimés sur papier blanc ont été trouvés affichés sur le quai du Port, de chaque côté de l'Hôtel-de-Ville. Ces placards portaient en tête, en gros caractères : *Manifeste socialiste révolutionnaire*, et avaient pour toute signature cette désignation : *Un groupe d'anarchistes*. Inutile d'ajouter que ces placards ont été immédiatement enlevés. »

## MONTCEAU-LES-MINES.

Montceau est relativement calme. L'agita-

tion révolutionnaire est pour ainsi dire interne et ne se manifeste par aucun signe extérieur.

Dimanche, M. Boyssot, député, a fait, dans la salle du Colysée, à Mâcon, une conférence à laquelle assistaient environ mille personnes.

L'orateur s'est prononcé pour la séparation de l'Église et de l'État, et pour la réforme de la magistrature. Sont ce là les moyens sur lesquels il compte pour calmer l'effervescence révolutionnaire ?

## AUTUN.

Samedi, entre minuit et une heure du matin, une bande de polissons a parcouru, à Autun, les quartiers hauts de la ville, en chantant la *Marseillaise* et le *Chant des Proletaires*.

Ces individus se sont arrêtés place Sainte-Barbe, en face de la cure de la cathédrale, et ont poussé les cris : « A bas les calotins ! A bas les corbeaux ! »

En passant ensuite devant la cathédrale, la bande a entonné un couplet quelconque, sur l'air du *Beau Nicolas*, et dans lequel il était question de dynamite. A ce moment, une fenêtre s'est ouverte, et une voix de femme a traité de : « Canailles ! » ces révolutionnaires nocturnes, qui ont fini par se disperser, sans autre incident.

## LYON.

Lyon est sous le coup d'une profonde terreur. Les deux explosions de ces jours derniers ont affolé la population, qui craint à tout moment de nouveaux attentats.

Des mesures préventives ont été prises, mais les anarchistes semblent se jouer de la police, et l'on ne parvient à arrêter que des comparses.

Avant-hier, un cordon de gardiens de la paix entourait la Bourse, qui, disait-on, était spécialement menacée. Les cours se sont ressentis de la panique générale, la Bourse a été mauvaise.

— Les soupiaux du Palais-de-Justice, des casernes et des églises ont été soigneusement bouchés, comme sous la Commune de Paris.

M. Gillet, teinturier en soie, qui emploie à son usine près de trois cents personnes, a reçu des lettres de menaces. Immédiatement il a rassemblé ses ouvriers, leur a lu les lettres et les a rendus responsables de tout ce qui pourrait lui arriver. Puis, les divisant par escouades, il les a préposés à la garde de toutes les issues de son usine.

— Les graves nouvelles qui arrivent de Lyon, rapprochées des incidents qui se sont produits pendant les audiences de lundi et de mardi, devant la cour d'assises de Chalon, sont la préoccupation principale de la presse.

Les « anarchistes » ne désarment pas, ils se montrent, au contraire, plus menaçants que jamais; force est bien aux journaux républicains de le constater en tremblant.

## COUR D'ASSISES DE SAÔNE-ET-LOIRE.

On assure que le gouvernement demandera à la rentrée la discussion de toutes les interpellations. Il donnerait notamment, au sujet de l'affaire de Montceau-les-Mines, si l'instruction judiciaire est terminée, des explications détaillées, afin d'exposer sa conduite pendant les vacances.

Chalon. — Le procureur général, considérant les menaces adressées aux jurés, et accentuées par les événements de Lyon, a demandé le renvoi de l'affaire à une autre session.

M<sup>r</sup> Laguerre a demandé la mise en liberté provisoire de tous les accusés.

Après une suspension de l'audience, M<sup>r</sup> Laguerre a développé ses conclusions. Il offre une caution qui, éventuellement, serait fournie par la presse républicaine.

M. le procureur général répond qu'un élargissement juridique est impossible, surtout pour Bonnot et Viennet, les considérations d'ordre public primant les considérations d'intérêt privé.

La Cour a prononcé le renvoi de l'affaire à une autre session. Elle s'est déclarée incompétente sur la question de l'élargissement des accusés, qui ont été ramenés à la prison.

La session est close.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Appel à l'activité des jeunes soldats de la classe de 1884.

Les jeunes soldats de la classe de 1884 affectés à l'armée de terre, et ceux des classes de 1880 et de 1879 dont les sursis d'appel sont expirés, seront appelés à l'activité, savoir :

Les hommes de la première portion du contingent appartenant à l'armée de terre, les 43 et 47 novembre.

Ceux de la deuxième portion, le 20 du même mois.

Dans la récapitulation de la première portion de la classe de 1884, l'École de cavalerie est désignée pour recevoir 44 jeunes soldats.

Engagements conditionnels. — Le versement de la prestation s'effectuera du 25 octobre au 9 novembre, à trois heures du soir. A partir de cette heure, les bureaux des trésoreries ne recevront aucun versement.

Le nombre des exemptions de versement reste fixé à 5 pour 100. Elles sont soumises aux règles tracées par la circulaire du 23 octobre 1880.

Les engagements conditionnels seront reçus du 25 octobre au 9 novembre, et la mise en route s'effectuera le 14 novembre.

AVIS DE CRUE. — Une crue se manifeste sur la Loire.

On présume que le maximum sera de

sur l'ambulance est la main de Dieu ! répondit-elle gravement.

— Vous ne comprenez donc pas ?

— Je comprends ; mais j'ai foi en la Providence, aux volontés de laquelle nous ne pouvons nous soustraire.

— Vous allez partir aussi, cependant ?

— Non, Léon.

— Vous ne ferez pas comme Lucy ?

— Je ferai le contraire.

— Que ferez-vous, dites ?

— De visiteuse, je deviens infirmière.

— Infirmière ?... à poste fixe ?

— A poste fixe.

— Comme Jacques ?

— Absolument.

— Vous aurez ce courage ?

— Vous le voyez déjà.

— Au moment où l'on dit l'épidémie déclarée dans l'ambulance ?

— Parce que l'épidémie y est entrée.

— Oh !... Geneviève !... C'est moi qui ai peur pour vous !

— Dieu me gardera. Ce qu'il garde est entre bonnes mains, sourit-elle.

— S'il vous arrivait malheur ?... Voyez Lucy... Tenez, cela me brise... mais ne restez pas.

— Je reste.

Il la regarda, n'osant pas croire à cette résolu-

tion, et loin de soupçonner encore, l'infortuné, à quel degré d'héroïsme montait l'abnégation de Geneviève.

Une joie naïvement égoïste détendit ses lèvres arides.

— Ainsi... vrai... c'est vrai ?... Vous restez ?

— Me voici en fonction.

Allant aussitôt vers une console, où l'infirmier de service avait déposé une pile de linge blanc, elle choisit un tablier, en enveloppa prestement sa taille souple, et revenant au malade, tout tremblant de surprise et de bonheur :

— Ne suis-je pas une petite sœur de charité très-présentable ? fit-elle avec une adorable expression de pitié tendre.

— Vous êtes une ange !

— Comme « sœur Geneviève » va bien vous soigner ! conclut-elle avec un geste amical.

Elle retourna, d'un pas glissant, vers le petit groupe toujours arrêté sur le seuil.

— Mon cher docteur, et vous, monsieur le directeur, facilitez-moi ma tâche, je vous en prie ! Permettez-moi de m'adjoindre officiellement à votre personnel d'infirmier.

— Mais, madame... commença M. Le Bastu très-ému, je ne puis consentir... en ce moment surtout...

— Et placez ce salon dans mon service direct... je vous en conjure !

Elle était si attendrissante, dans sa généreuse

requête, que l'excellent homme, partagé entre l'admiration et la révolte, demeurait muet à la contempler, comme une madone.

— Oh ! non... non... pauvre petite dame ! hé-gayait-il, c'est trop... c'est trop !

Placiel sentait bien, lui, que ce grand cœur avait raison, que se donner était sa suprême ivresse.

Voyant la supplication sur les lèvres de Geneviève, l'hésitation sur celles de M. Le Bastu, il dit avec une brusquerie feinte, propre à trancher la difficile question :

— Eh ! cher monsieur, laissez faire madame. Les saintes de cet acabit, dont on ne voit pas l'aurore, ont des entêtements sublimes devant lesquels nos résistances paraissent bien mesquines et nos raisons bien froides.

— Soit ! fit le directeur de l'ambulance avec un gros soupir ; mais quel dommage... mon Dieu !... quel dommage !

Jacques Ferrat ne dit pas un mot.

Son souvenir recula de sept ans en arrière, à cette matinée de Fontenay-sous-Bois, où le magnifique élan de Geneviève, — moment de l'or dans sa main de vagabond pour l'enquête à la recherche de l'instruction, de la moralisation, du travail, — avait fait de l'enfant sauvage un honnête homme.

A cette date, il ne sut pas remercier sa bienfaitrice avec des paroles; mais il avait baisé le bas de sa robe en signe de servage.



m. 25 à Orléans et qu'il aura lieu le 26 octobre, vers 4 heures du soir.  
 On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après :  
 A Amboise, 2 m. 30 le 27, vers 4 heures du matin.  
 A Tours, 4 m. 75 le 27, vers 4 heures du soir.  
 A Langeais, 2 m. 05 le 27, vers 4 heures du soir.  
 Aucune crue n'est annoncée, quant à présent, sur le Cher.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Nous reproduisons avec plaisir les lignes ci-après, qui terminent la dernière Chronique musicale de l'Espérance du Peuple, de Nantes :

Puisqu'il est question d'orchestre, il nous est impossible de ne pas dire quelques mots des concerts de l'Association artistique d'Angers. Cette Société, qui a concouru d'une façon si puissante au développement de l'Art musical en province, vient de reprendre pour la sixième fois la série annuelle de ses concerts. L'œuvre si habilement organisée par M. J. Bordier, de Romagné, Oriolle, etc., est aujourd'hui en pleine voie de prospérité ; elle reçoit maintenant des subventions du gouvernement, du Conseil général et du Conseil municipal, et l'existence même du Théâtre est étroitement liée à celle de l'Association artistique. Il est bien évident que, dans ces conditions, les fondateurs de cette Société vont redoubler d'efforts pour se maintenir à la hauteur des grands concerts parisiens. Déjà, à l'exemple de Pasdeloup, l'orchestre angevin compte exécuter, par ordre chronologique, toutes les symphonies de Beethoven ; de plus, il fera entendre, parmi les œuvres nouvelles : La Jeunesse d'Hercole de Saint-Saëns, le prélude et les entr'actes de Parsifal de Wagner, la suite de la Korrigane de Widor, la suite de Namouna de Lalo, etc.

Un grand nombre de compositeurs ont déjà promis de venir diriger leurs œuvres ; c'est ainsi qu'Angers doit recevoir la visite de Saint-Saëns, Jules Massenet, Lalo, Joncières, etc.

Enfin, le comité de l'Association artistique, voulant rester digne de sa grande réputation, parle de faire exécuter la grande œuvre de Berlioz qui, depuis quelques années, a révolutionné tout le public musical de Paris, la Damnation de Faust. Nous espérons que ce beau rêve sera réalisé et nous souhaitons tout le succès possible à nos infatigables voisins, les assurant de toute notre sympathie pour l'œuvre à laquelle ils ont consacré tant d'intelligence et de dévouement. — LAMI.

**Le Concert de dimanche prochain.** — Dimanche 29 octobre, à 4 heures 1/2, l'Association artistique donnera son 149<sup>e</sup> Concert populaire (3<sup>e</sup> de l'abonnement).  
 Première audition, par l'orchestre angevin, du prélude de PARSIFAL, de R. Wagner, et des Ballets du PROPHÈTE, de Meyerbeer.

Aujourd'hui, la voyant si noble, si simple dans son sacrifice, le même sentiment de respect infini le pénètre.  
 Sa bouche demeura muette; mais, se baissant comme pour relever un papier échappé de ses doigts, il effleura furtivement de ses lèvres le bord rotant du large tablier d'infirmière.  
 (A suivre.)  
 CLAIRE DE CHANDENRUX.

Une nouvelle mine de combles.  
 Le comble de l'ingéniosité pour un vigneron : S'abonner au Soleil en temps opportun.  
 Le comble de l'espionnage : Acheter le Mot d'Ordre.  
 Le comble de la chance en temps de guerre : Avoir la Paix pour un sou.  
 Le comble de l'infamie : Vendre, tous les soirs, la Patrie pour trois sous.  
 Le comble de la difficulté pour un doreur : Dorer les cadres... de l'armée.

Prudhomme fils à son père :  
 — Papa, qu'est-ce que c'est donc qu'une société anonyme ?  
 — Prudhomme, grave et digne :  
 — Mon enfant, c'est une société dans laquelle on fait des choses qui n'ont pas de nom !

Cette exécution de Parsifal est un véritable événement musical.

Le Larghetto de quintette en la, de Mozart, pour clarinette et tous les instruments à cordes, fera valoir le talent de M. C. Molé, clarinette solo de l'Association artistique d'Angers.

Le Concert commencera par l'ouverture de la Belle Mélusine, de Mendelssohn, suivie de la 3<sup>e</sup> Symphonie (symphonie héroïque) de Beethoven.

L'annonce de cette matinée musicale ne peut que réjouir tous les amateurs des brillants Concerts de l'Association artistique d'Angers.

ANGERS.

**Une brutale agression.** — Décidément les tentatives d'assassinats, les vols, les agressions nocturnes sont à l'ordre du jour dans Angers.

Voici ce que l'on nous raconte encore :  
 Lundi soir, vers dix heures un quart, une respectable dame de la rue des Deux-Haies allait, comme elle le fait chaque soir, chercher sa jeune fille qui travaille dans un magasin de nouveautés de la rue Saint-Aubin.

Cette dame ne remarqua pas qu'elle était suivie par un homme de mauvaise mine qui, au moment où elle entrait dans le corridor donnant accès au magasin de nouveautés, se jeta brutalement sur elle.

La femme se défendit courageusement, frappant l'inconnu avec son parapluie ; l'agresseur répondit par un coup de pied.

Aux cris poussés par la victime, les voisins accoururent à son secours.

L'individu eut peur et prit la fuite. Personne n'a songé à le poursuivre. (Etoile.)

BEAUFORT.

Tout le monde se plaint cette année du peu de raisin qu'il y a et surtout de sa mauvaise qualité. Enfin, quelque médiocre qu'il soit, on ne renonce pas à le cueillir.

C'est ce que se préparait à faire M. Bardouin, propriétaire à Beaufort, lorsque mardi, 17 octobre, il se rendait à ses vignes pour vendanger.

Quel ne fut pas son désappointement lorsqu'il s'aperçut qu'il n'y avait plus un seul raisin dans sa vigne ! Quelque renard à deux pattes passant par là ne les avait trouvés ni trop verts ni bons pour des goujats.

M. Bardouin porta plainte à la gendarmerie, mais les recherches n'aboutirent à aucun résultat, le voleur n'a pas été retrouvé. (Courrier d'Angers.)

POITIERS.

Dans son audience de samedi dernier, le tribunal correctionnel de Poitiers a condamné à trois mois de prison le sieur Madeline (Louis-Victor), directeur d'un Panoramama. Cet individu, installé il y a une quinzaine de jours sur la place d'Armes de Poitiers et qui est actuellement à Bordeaux, exposait un tableau qui était un outrage à la religion et aux bonnes mœurs.

LAVAL.

Nous lisons dans l'Echo de la Mayenne :  
 « La rue du Vieux-Saint-Louis n'a vraiment pas de chance ! Il y a huit jours, un incendie détruisait l'auberge tenue par M<sup>me</sup> veuve Huet.

« Dimanche soir, vers huit heures et demie, le feu éclatait un peu plus loin, dans une maison d'habitation appartenant à M. Yannier, libraire, rue des Trois-Croix, et occupée par plusieurs locataires : les sieurs D'anger, Pierre, terrassier ; veuve Levesque, blanchisseuse ; Blin, François, tisserand, et Simon, Eugène, forgeron. Le feu s'est communiqué de suite à tous ces petits locaux et prenait une certaine intensité.

« Il n'a pas été possible de sauver beaucoup de mobilier ; mais le fils Simon, militaire au 124<sup>e</sup> de ligne, et qui se trouvait en ce moment chez son père, forgeron, victime de l'incendie, a pu aller chercher, au milieu d'une épaisse fumée, un enfant dans une chambre où le feu prenait. Il l'a heureusement ramené sain et sauf à ses parents.

« Les secours n'ont pas tardé à arriver. Les élèves du séminaire, ayant aperçu les flammes, se sont empressés de venir à la hâte. La troupe est aussitôt accourue. Les pompiers avaient déjà fait la part du feu, en préservant les habitations voisines qui se trouvent en façade sur la rue.  
 « A dix heures, tout danger avait disparu.

« Les pertes se montent au total à environ 8,000 fr.

« La cause de ce sinistre est inconnue, mais la malveillance y est étrangère. »

NANTES.

Ces jours derniers, une violente tempête s'est déchaînée sur Nantes et le département. Voici un accident causé par cette tempête :

Dans la nuit de samedi à dimanche, le gabareau le Léon, appartenant au maître marinier Joly, a coulé à l'entrée du port, en face du quai de la Piperie. Ce bateau, chargé de pierres, qui montait à la voile pour se rendre dans le canal de la Madeleine, a été rempli par plusieurs coups de mer qui sont tombés à bord. Le maître marinier, ainsi que son patron, le nommé Bouloiseau, ont été assez heureux pour pouvoir se sauver dans leur embarcation.

Il est à craindre que cet accident ne soit pas le seul que nous ayons à déplorer.

VENDÔME.

Un bien triste accident a causé vendredi matin la plus vive émotion au quartier de cavalerie, dit le Loir.

Les réservistes venaient d'être licenciés. L'un d'eux causait dans une écurie avec plusieurs de ses camarades, quand il tomba tout à coup foudroyé par suite de la rupture d'un anévrisme. Le pauvre homme fut aussitôt transporté à l'hôpital.

Par le train de midi arrivait de Paris sa jeune femme, qui venait rejoindre son mari à Vendôme pour aller passer avec lui quelques jours en Touraine. On juge du désespoir de cette malheureuse, qui reste veuve avec trois enfants.

La ville tout entière a été douloureusement impressionnée par cet événement.

LA VIGNE GREFFÉE SUR LA RONCE.

On lit dans la plupart des journaux que M. Gustave Heuzé, inspecteur général de l'agriculture, étant en tournée dans l'Ardèche, on lui a signalé un viticulteur, M. Marcel, à Balazuc, arrondissement de Largentière, qui a réussi à reconstruire sa vigne en appliquant des greffes sur des racines de ronce, et que M. Heuzé a fait transporter quelques pieds, greffés de cette façon, au jardin potager de Versailles, pour étudier la question soulevée par cette étrange révélation.

Pour M. Vollant, l'invention de M. Marcel n'a aucun sujet d'étonnement. Lui-même nous avait étonnés le premier depuis quelques années, en nous montrant des greffes de vignes qu'il avait appliquées avec succès sur des troncs et des branches de divers arbres fruitiers.

Nous avons hésité à entretenir le public de ces curieuses singularités. Mais aujourd'hui que la ronce porte-greffe de M. Marcel met le public en éveil, nous donnons la parole à M. Vollant, ses inventions étant antérieures à celle du viticulteur de l'Ardèche et offrant matière à de non moins curieuses et importantes recherches.

M. Vollant a écrit à M. Marcel pour le prier de lui expliquer son mode de greffage, et il a reçu la réponse suivante, qu'il nous charge de publier :

« Monsieur, je réponds à votre lettre, où vous me demandez la manière dont je me sers pour greffer la vigne française sur la ronce vulgaire. Voici celle que j'emploie :

« Je greffe la ronce au pied, entre deux terres ayant soin de bien boucher le joint avec de la terre grasse ; je le serre avec un lien et je recouvre avec de la terre jusqu'à la bouture du greffon. Ce greffage est semblable à celui de la vigne. Au bout de quelque temps la ronce pousse des bourgeons que vous devez visiter pour les enlever ; et dès lors ce sera fini. Votre ronce sera une vigne de la qualité que vous aurez voulu lui donner.

« Monsieur, je serais bien heureux d'apprendre dans quelque temps que mon système vous a été favorable pour obtenir une belle réussite. Quant à moi, je vais en faire des plantations conséquentes, car sur ce plant l'on n'a pas à craindre le phylloxera. En attendant notre réponse, recevez, monsieur, mes salutations sincères.

« Louis MARCEL, à Balazuc, par Ruons (Ardèche). »

M. Vollant ajoute les observations suivantes :  
 « Ainsi, avec la ronce, plus besoin d'a-

voir recours aux cépages américains, qui sont fort chers, tandis que la ronce ne coûte rien.

« On sait que la ronce vulgaire renouvelle ses tiges annuellement ; elles meurent à la fin de la saison, il existe à leur base, sous le ras de terre, des boutons qui se développent au printemps ; la tige meurt jusqu'à la souche, la nature dote celle-ci de quelques boutons par lesquels la végétation nouvelle se développe. Donc la greffe se fait sur les tiges qui ont des boutons et au-dessous en fente, ou, à leur défaut, sur la souche.

« Honneur à M. Marcel ! Si son heureuse découverte réussit dans d'autres mains, sous tous les climats où la vigne existe, elle rendra un immense service à la viticulture.

« Je suis en possession d'un autre procédé plus simple et infailible ; je l'ai décrit en 1874, il a passé inaperçu ; j'en ai fait un mémoire en 1881 que j'ai adressé à qui de droit ; il est, comme bien d'autres de ce genre, resté en sommeil dans les cartons des académies. Mais je me propose d'en faire une brochure très-prochainement.

» VOLLANT,

Membre de la Société des agriculteurs de France, cultivateur à Taverny (Seine-et-Oise).

M. Vollant a en nous un témoin irrécusable de la priorité et de la certitude de son invention. Nous l'engageons à en rafraîchir le souvenir au public ; on ne peut plus lui refuser l'attention qui lui est due, en présence de l'intérêt avec lequel on accueille l'invention de M. Marcel.

Au reste, en s'adressant à l'honorable M. Hardy, directeur de l'École d'horticulture de Versailles, M. Vollant est assuré d'un accueil bienveillant et impartial.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 octobre.

Les réalisations semblent enrayées, des efforts énergiques sont faits pour empêcher tout désarroi et toute panique.

Dès le début, le marché des rentes est néanmoins lourd : 3 0/0, 81, 81,87 et 80,65 ; amortissable, 81,40, 81,30 et 81,17 ; 5 0/0, 116,27, 116,22 et 116,12.

Les fonds étrangers voient se produire des achats prudents, mais on est sans affaires.

Le 5 0/0 Turc se tient à 12,85 ; La Banque Ottomane reprend à 800 ; L'Egypte 6 0/0 est à 366,25. Les sociétés de crédit restent lourdes.

La Banque de France est à 5,410.  
 Le Crédit Foncier fait 1,392,30.

Les obligations à lots de l'emprunt 1880 admises récemment à la cote ont déjà atteint le niveau des obligations similaires 1879, les unes et les autres présentent les mêmes avantages et ont le même nombre de tirages.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie se maintient ferme à 506,25.  
 Les Magasins Généraux de France ne varient pas à 525.

Peu d'affaires ont été traitées sur le Lyonnais, aussi les cours sont-ils lourds.

La Générale est offerte à 625.  
 La situation du Crédit Provincial est des plus claires ; des bruits sans fondement ont été répandus sur cette société, qui ne travaille qu'au relèvement du marché ; l'avenir prouvera par ses résultats qu'elle est d'ailleurs à l'abri de toute attaque.

Nous voyons la Banque Centrale de Crédit demandée aux environs de 525.

Le groupe des valeurs industrielles est plus soutenu. — Le Suez à 2,600. — Le Panama à 515. — Lyon, 1,620 ; Nord, 1,945 ; Orléans, 1,270.

**MICHELET.** — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de France, 135 fr. ; l'Histoire de la Révolution Française, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 4 volumes reliés. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 35, rue de Fleurus, Paris.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIERE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et Cie, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)



**Marché de Saumur du 21 Octobre**

Blé comm. (l'h.)	19 22	Huile de noix	50	130	—
Froment (l'h.)	18	Graine tréfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin	70	—	—
Halle, moy. n°	77	— Luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	65	—
Orge	65	Luzerne	780	70	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	35 38	—
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—	—
Colza	65	qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis	50	— 2 <sup>e</sup>	—	—	—
Farine, culas	157	— 3 <sup>e</sup>	—	—	—

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30)	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 <sup>re</sup> qualité	à 170
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	120 à 140
Ordin., env. de Saumur 1881, 1 <sup>re</sup> id.	110 à 120
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	105 à 115
Saint-Léger et environs 1881, 1 <sup>re</sup> id.	105 à 115
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	100 à 110
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 <sup>re</sup> id.	105 à 115
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	100 à 110
La Vienne, 1881, 1 <sup>re</sup> id.	80 à 85
ROUGES (2 hect. 20)	
Souza et environs, 1881, 1 <sup>re</sup> id.	160 à 170
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	150 à 160
Champigny, 1881, 1 <sup>re</sup> qualité	170 à 200
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	150 à 160
Id. 1881, 3 <sup>e</sup> id.	140 à 150
Varrains, 1881, 1 <sup>re</sup> id.	150 à 165
Varrains, 1881, 2 <sup>e</sup> id.	140 à 150
Bourguell, 1881, 1 <sup>re</sup> qualité	165 à 170
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	150 à 160
Id. 1881, 3 <sup>e</sup> id.	140 à 150
Restigné 1881, 1 <sup>re</sup> id.	160 à 165
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	150 à 160
Chinon, 1881, 1 <sup>re</sup> id.	160 à 165
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	150 à 160
Id. 1881, 3 <sup>e</sup> id.	140 à 150
Id. 1881, 4 <sup>e</sup> id.	130 à 140

**LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Co,**  
rue Jacob, 56, à PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

**PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :**

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.  
4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

**FAVEUR SPÉCIALE**  
AGCORDÉE A NOS ABONNÉS

**5 fr.**  
**AU LIEU**  
**DE**  
**8 fr.**



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

**LANTERNE D'ARLEQUIN**

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

**SOCIÉTÉ NOUVELLE**  
De BANQUE et de CRÉDIT  
Société anonyme. — Capital : 20 millions.  
52, rue de Châteaudun, Paris.  
**CAISSE DE REPORTS**

Intérêt net bonifié aux déposants :  
Pour le mois d'Octobre..... 6 0/0 l'an.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spécialistes des hôpitaux de Paris  
« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen, à l'aide de leur traitement spécial »  
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Départ à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE 1882.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précéde.		Dernier cours.	Clôture précéde.		Dernier cours.	Clôture précéde.	
3 %	80 55	80 75	Nord	1930	1930	Obligations		
3 % amortissable	80 80	81 40	Orléans	1250	1265	Dép. de la Seine, emprunt 1857	336 50	235
4 1/2 %	109 50	110 25	Ouest	775	787 50	Bons de liquid. Ville de Paris	518	516
5 %	116	116 15	Compagnie parisienne du Gaz	1555	1570	Obligations communales 1879	440	438
Obligations du Trésor	505	505	Canal de Suez	2540	2590	Obligat. foncières 1879 3 %	440	438
Obligations du Trésor nouvelles	505	505	C. gén. Transatlantique	455	450	Est	367	369 50
Bons de liq. départementaux	524	524	OBLIGATIONS.			Midi	367 50	368
Banque de France	5390	5405	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	400	503	Nord	371	372
Comptoir d'escompte	1000	1000	1865, 4 %	515	515	Orléans	369	371
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1380	1385	1869, 3 %	400	399	Ouest	368	368
Crédit de France	105	109 50	1871, 3 %	391 35	391 25	Paris-Lyon-Méditerranée	371	371 25
Crédit mobilier	485	500	1875, 4 %	510	510	Paris-Bourbonnais	370	370
Est	745	755	1876, 4 %	510	510	Canal de Suez	555	555
Paris-Lyon-Méditerranée	1615	1612 50						
Midi	1195	1200						

**GARE DE SAUMUR**

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin, express-poste.
6	— 45 — matin (s'arrête à la Postomatine)
8	— 56 — matin, omnibus-mixte.
1	— 25 — soir, omnibus-mixte.
3	— 32 — soir, express.
7	— 15 — omnibus.
10	— 36 — (s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.
8	— 31 — omnibus.
9	— 37 — express.
12	— 49 — soir, omnibus-mixte.
4	— 44 — omnibus.
10	— 24 — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LE BLAYE.

**A VENDRE**

Par adjudication, Le dimanche 26 novembre 1882, à 1 h. après midi. En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire, place de la Bilange, 27.

**MAISON DE CAMPAGNE**

Au Petit-Puy, commune de Saumur, comprenant 5 pièces, dont 3 à cheminée, buanderie, cave dans le roc. Jardins superposés. Contenance totale : 5 ares. Vue magnifique sur la Vallée. Mise à prix : 4,000 fr. Une seule enchère adjudgera. Cette maison dépend de la succession de M<sup>me</sup> Trubert. S'adresser, pour visiter, dans la maison même.

**TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ ANGERS.**

Hôtel et bâtiments de servitudes. — Beaux appartements avec boiserie sculptée par David d'Angers. — Vastes bâtiments pierre et fer ayant servi de filature, mais facilement utilisables. — Jardin potager. — Jardin d'agrément. — 13,500 mètres de superficie avec façade sur deux rues et un boulevard — pouvant servir de communication entre deux voies fréquentées — très-facilement divisible par suite.

Adjudication le samedi 25 novembre, étude de M<sup>e</sup> GASNIER, notaire.

Mise à prix : 300,000 fr.

Renseignements chez le notaire et chez M. BOURJUE, expert, Angers.

**UN HOMME MARIÉ**, muni de références, demande un emploi comme régisseur, comptable, surveillant dans une maison de commerce ou une usine.

S'adresser au bureau du journal.

**MAGASIN DE TISSUS**

Dans une des rues les plus commerçantes de Baugé.

**A CÉDER DE SUITE**

Bonne clientèle. Facilités pour le paiement. S'adresser : M<sup>e</sup> COUREUSE, avoué à Baugé ; M. BOURJUE, arbitre à Angers. (394)

**A LOUER DE SUITE, UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE**

Sur les bords de la Loire. S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (307)

**A LOUER PRÉSENTEMENT, Dans de bonnes conditions**

En totalité ou en partie **UNE JOLIE MAISON** Avec JARDIN Située quai de Limoges, n° 11. S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, rue Beau-repaire. (349)

**A VENDRE OU A ARRENTER UNE MAISON**

Avec Jardins, Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55. S'adresser à M. BABILLET, même rue.

On demande, pour le commerce, UN JEUNE HOMME ayant une bonne écriture. S'adresser à M. Georges NÈVRE fils, à Saumur.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine **UNE MAISON** Située rue d'Orléans, n° 12. S'adresser à M. GIRARD, libraire.

**A LOUER PRÉSENTEMENT**

**PORTION DE MAISON** Site à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains, Avec servitudes, belles caves et jardin. S'adresser à M. Alexandre CABRET, propriétaire à Varrains. (391)

**A VENDRE**

**Un JARDIN bien affrUITÉ** Situé rue de la Gueule-du-Loup, Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier ; cave en roc ; pompe. S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (311)

**TRÈS-BON MAGASIN A CÉDER**

S'adresser au bureau du journal.

**VINS DE TABLE**

Crû supérieur du Midi. Muscat Frontignan, Alicante, etc. Spécialité pour hôtels et clientèle bourgeoise. VIALAS, Emilion, propriétaire à Cazouls-les-Béziers (Hérault), demande des Représentants.

**UNE DAME**, connaissant la comptabilité et le commerce, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

**M. SARGET-GIRAULT**

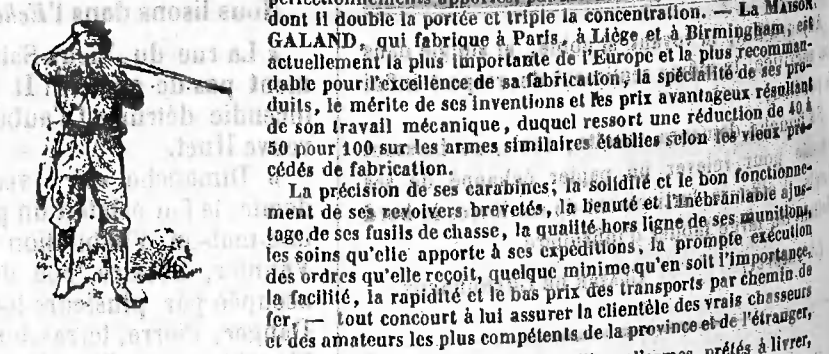
Propriétaire des MAGASINS de la PAIX Situés rue d'Orléans, à Saumur.

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.

Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

**ARMES DE CHASSE**

Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire



Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. GALAND, aux outils de ses armes, dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines ; la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la promptitude de son travail, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

La MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur l'heure, les meilleurs modèles, avec crosse aux pentes et mesures de l'acheteur ; il est donc plus sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce que l'on trouve chez un marchand armurier mal assorti.

Envoi gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de 60 gravures.

Ecrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris.

**LA VELOUTINE**

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAX, Inventeur — 9, rue de la Paix SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.